Un pharmacien adjoint risque d’écoper de 2 années de prison!

Abderrahim DERRAJI - 2017-11-08 23:37:10 - Vu sur pharmacie.ma

Un pharmacien adjoint comparaissait, le 7 novembre 2017, devant le tribunal correctionnel de Lons-le-Saunier (Jura) pour avoir touché 30.000 € de « contreparties ». Cette somme lui a été versée par le laboratoire générique Zydus. En touchant cette somme, le pharmacien transgresse la loi anti-cadeaux qui prévoit 2 années de prison et 75.000 € pour tout contrevenant. Le laboratoire impliqué dans cette affaire risque une amende de 40 000 €. Quant au pharmacien, il risque une peine de deux années de prison. Le jugement sera rendu le 28 novembre.